

Loi

Générale

colonial

Loi n° 64-687 modifiant et complétant le code du travail dans les territoires d'outre-mer.

n° 64-687

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 8 du 01/09/1964

Date de publication
31 juillet 1964

Date du numéro
1 septembre 1964

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Rectificatif au Journal officiel du 9 juillet 1964, page 6092, 1re colonne, article 4, 1re et 22 ligne : Au lieu de : « ... après consultation des assemblées intéressées... », Lire : « ... après consultation des assemblées territoriales intéressées... ».